

Année scolaire 2014-2015

BULLETIN D'INFORMATION

NUMÉRO 2

NOVEMBRE 2014

STATIONNEMENT DEVANT L'ETABLISSEMENT ET SECURITE ROUTIERE

Depuis le début de l'année scolaire, et de façon répétée, il est constaté que des véhicules stationnent aux horaires d'entrée et de sortie :

- à l'intérieur de la zone de stockage des cars de ramassage devant le collège,
- sur les trottoirs en dehors de cette zone interdite empêchant tout cheminement des groupes d'élèves qui se rendent au gymnase de la rue Pergaud ou qui en reviennent.

Cette situation dangereuse ne pourra pas persister. Pour la sécurité de tous aux abords de l'établissement, le chef d'établissement fera appel à la gendarmerie en cas de gêne caractérisée de véhicules.

La sécurité routière est un domaine particulièrement important et de ce fait, elle est enseignée à nos élèves qui passent obligatoirement deux examens nationaux afin d'obtenir deux attestations scolaires de sécurité routière. L'une en 5^{ème} (ASSR 1) et la seconde en 3^{ème} (ASSR 2).

ARRET DE LA VENTE DE VIENNOISERIES

Pour des impératifs évidents de santé, après lecture attentive du plan national nutrition santé, après avoir pris l'attache du médecin conseiller technique du Directeur académique du DOUBS et après réception d'indicateurs fournis par la DSDEN du Doubs, le Principal a demandé, en date du 7 octobre 2014, à l'association sportive de l'établissement d'arrêter la vente de viennoiseries aux élèves. Ainsi, depuis le 11 octobre 2014, aucune vente de ce type ne se déroulera dans l'établissement.

RECENSEMENT

Toute personne (garçon ou fille) de nationalité française doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Après avoir procédé au recensement, il est obligatoire d'accomplir une Journée défense et citoyenneté (JDC), anciennement, Journée d'appel de préparation à la défense (JAPD). À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. Le recensement permet également l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

COMMISSION LISTE DE FOURNITURES

Cette nouvelle instance, instituée en début d'année scolaire, a pour objectif principal de définir en toute cohérence les futures listes de fournitures qui seront établies pour la rentrée 2015. Elle s'est réunie le 14 octobre dernier et a déjà abordé en concertation avec les représentants des personnels enseignants les pistes favorables pour une réduction et un aménagement de ces listes qui auront aussi comme impact la diminution du poids des cartables.

RESULTATS ELECTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES

Les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'administration se sont déroulées le vendredi 10 octobre 2014.

Cette année, la participation a été de 43,29 % (41,30% en 2013, 43,10 % en 2012).

La liste unique présentée par l'Association des parents d'élèves du collège Jean-Jaurès (APEJJ) a obtenu les sept sièges des représentants des parents titulaires. Sept parents suppléants ont été élus.

Le Conseil d'Administration 2014-2015 a été installé lors de la réunion du mardi 4 novembre 2014.

"SEMAINE PROPRE" - 2EME EDITION - DU 10 AU 14 NOVEMBRE 2014

Madame JACOB, agent d'accueil, a organisé cette deuxième action. Elle s'est entourée de quelques élèves de 3^{ème} Segpa et de Madame JACQUOT, enseignante. Trois grands axes étaient visés : adopter un geste citoyen, collecter pour recycler, éviter le gaspillage et respecter le travail des agents du collège. Affiches et cartons étaient disposés en vie scolaire pour recueillir bouchons, stylos et papiers. Madame JACOB avait également mis en place un petit jeu... 19 gagnants ont rapporté des lots offerts par le conseil général (trousses, tee-shirts, gourdes, stylos...).

COMPAGNIE "LE NEZ EN L'AIR"

Comme l'année précédente, le Collège Jean-Jaurès bénéficie durant 2014-2015 de la présence d'un artiste en résidence.

Par l'intermédiaire de son responsable, Monsieur Alexandre PICARD, la compagnie « Le nez en l'air » proposera des activités et des représentations théâtrales de qualité. Les élèves de la SEGPA sont associés à ce dispositif. Madame SIMARD, Professeure-documentaliste assure l'intermédiaire entre la troupe et les enseignants.

Les représentations programmées sont aussi proposées aux élèves de CM 2 des écoles du secteur de recrutement du collège.

GUIDE "L'ENTREE EN 6EME"

Téléchargez le guide gratuit Onisep "L'entrée en 6e"

L'Onisep édite "L'entrée en 6^{ème}" : un guide destiné à donner des points de repère aux parents. Ce guide est également en téléchargement sur le site onisep.fr.

FORMATIONS DES DELEGUES

Le 20 novembre dernier, tous les élèves délégués ont bénéficié d'une journée complète de formation assurée par M. CHEVASSUT, M. DESCHASEAUX, M. LAINE, Mme NOURDIN, Mme PICARD, Mme RENARD, Mme SCHMIDT, Mme VANCOSTENOBLE.

RAPPEL : RENCONTRES INDIVIDUELLES PARENTS/PROFESSEURS Trimestre 1

Elles se dérouleront de 16h00 à 20h00 selon le calendrier suivant :

- Classes de 5^{ème} : le mardi 09/12/2014
- Classes de 4^{ème} : le jeudi 11/12/2014
- Classes de 3^{ème} : le mardi 16/12/2014

RAPPEL : SEGPA 3^{ème}

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL en 3^{ème} SEGPA :

- du 17/11/2014 au 27/11/2014
- du 23/03/2015 au 04/04/2015
- du 22/06/2015 au 03/07/2015

RAPPEL : SEGPA 4^{ème}

STAGES EN MILIEU PROFESSIONNEL en 4^{ème} SEGPA :

. du 02/02/2015 au 07/02/2015 et du 18/05/2015 au 23/05/2015

CONSEILS DE CLASSE - TRIM. 1

Les conseils de classe du premier trimestre se dérouleront du jeudi 20/11/2014 au vendredi 05/12/2014. Le détail du calendrier est consultable sur le site Internet du collège.

En application de la circulaire n° 2014-059 du 27-5-2014 précisant la règle concernant les mesures de prévention et de sanctions, il convient de faire la distinction entre l'évaluation du travail scolaire et le comportement de l'élève. Dorénavant, le conseil de classe peut éventuellement "mettre en garde" l'élève mais il ne peut prononcer d'avertissement.

AGIR SUR LE CLIMAT SCOLAIRE

La loi du 8 juillet 2013 fait une place importante au climat scolaire afin de refonder une école sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité. La prévention des violences et du harcèlement est un facteur du climat scolaire.

C'est pourquoi, l'établissement réfléchit actuellement à la mise en place prochaine d'une sensibilisation à la prévention du harcèlement en direction des élèves et des parents d'élèves. En effet,

- le harcèlement est un phénomène qui concerne 10 à 15% des enfants et adolescents en âge de scolarité obligatoire en France,
- le harcèlement existe à toutes les étapes de la scolarité,
- les conséquences psychologiques, sociales et scolaires, à court comme à long terme, pour la victime comme pour l'agresseur, peuvent être graves.

Aussi, toute la communauté éducative doit être mobilisée pour prévenir ces situations.

Pour rappel, la définition du harcèlement est la suivante : "Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation intentionnellement agressive, induisant une relation d'asservissement psychologique qui se répète régulièrement".

SORTIES FACULTATIVES ET ASSURANCE

Il est important de préciser une nouvelle fois les dispositions relatives aux sorties facultatives en matière d'assurance.

Dans le cadre des activités **facultatives** organisées par l'établissement, l'assurance est obligatoire tant pour les dommages dont l'enfant serait l'auteur (assurance de responsabilité civile) que pour ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle - accidents corporels).

Le chef d'établissement est, en conséquence, fondé à refuser la participation d'un élève lorsque son assurance (ex : individuelle - accidents corporels) ne présente pas les garanties suffisantes exigées (note de service n° 85-229 du 21 juin 1985 relative aux assurances scolaires dans les EPLE). Il est donc essentiel que chaque parent vérifie que l'attestation d'assurance comprenne bien EN TOUTES LETTRES la mention : **assurance individuelle - accidents corporels**.

LES ECO-DELEGUES, C'EST REPARTI !

Pour la seconde année, les classes de 5° ont désigné début novembre, parmi les élèves volontaires, des éco-délégués.

Ceux-ci se retrouvent une fois par semaine (mardi ou jeudi), encadrés par Mmes CASIS, GIBEY, PETITJEAN I. et PICARD, afin de mener des actions "développement durable" au collège. Les idées sont nombreuses et les éco-délégués dynamiques. Et tout commence très vite puisque dès cette semaine, les éco-délégués seront présents à la cantine pour une sensibilisation des utilisateurs au tri des déchets de plateau, en accompagnement d'une action menée par le Chef cuisinier.

SECTION SPORTIVE HAND-BALL

Les élèves de la section sportive hand-ball ont assisté le 21 novembre dernier à la rencontre ESBM-Cherbourg qui s'est soldée par la victoire des normands par 32 à 23. Par ailleurs, le 10 décembre prochain, la section se rendra au Collège Louis Pergaud à VILLERSEXEL afin de participer à un tournoi amical auquel participeront les équipes des collèges de CLERVAL et Guynemer de MONTBELIARD. En retour, notre section accueillera dans quelques semaines ces équipes en y ajoutant celle du Collège Diderot de BESANCON.

SECTION SPORTIVE FOOT

Pour la seconde année, le collège possède une section sportive scolaire football. Celle-ci comprend 25 élèves de la 6^{ème} à la 4^{ème}. Ceux-ci pratiquent chaque semaine, dans le cadre d'un emploi du temps aménagé et sous la direction d'éducateurs diplômés de l'US St Vit, quatre heures de football en plus de leur entraînement et compétition "club". Cette saison, ils ont déjà participé à un rassemblement des sections sportives scolaires à MONTBELIARD, où, malgré une très forte concurrence, ils se sont vaillamment comportés.

Mickaël ISABEY, ancien professionnel du FC SOCHAUX-MONTBELIARD parrainera, le 4 décembre, cette promotion 2014-15. Il succède à Michel VAUTROT, parrain de la promotion 2013-14. Et comme l'an passé, ces footballeurs auront l'occasion d'assister à un match professionnel (SOCHAUX-ANGERS) le 19 décembre.

Pour tout renseignement complémentaire sur cette section, vous pouvez contacter M. LAINE (Conseiller Principal d'Education).